

PARLONS Régime de retraite

Rendement du Régime de retraite agréé de Postes Canada pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2003

État du marché

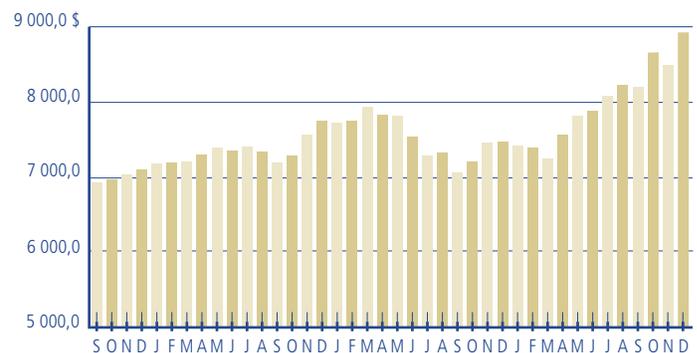
Les marchés des actions au Canada, aux États-Unis et à l'étranger étaient tous à la hausse au quatrième trimestre, reflétant la confiance accrue des investisseurs sous l'effet des signes du renforcement de la demande économique mondiale. Les taux d'intérêts étaient généralement stables, produisant de modestes taux de rendement des investissements à revenu fixe.

CATÉGORIE D'ACTIFS	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS)	2003 10/01 - 12/31	TAUX ANNUELS 2003	TAUX ANNUELS 2002	TAUX ANNUELS 2001
Revenus fixes					
Liquidités et investissements à court terme	275,0 \$	0,7%	2,9%	2,4%	4,3%
Obligations canadiennes	2 810,3	1,8%	8,4%	10,2%	7,3%
Actions					
Actions canadiennes	3 306,5	10,9%	25,5%	-11,6%	-7,7%
Actions américaines	1 550,9	7,3%	7,5%	-20,9%	-----
Actions internationales	854,5	10,0%	7,3%	-21,6%	-----
Actif total du Régime de retraite agréé	8 797,2 \$	6,8%	13,87%	-6,99%	5,10%

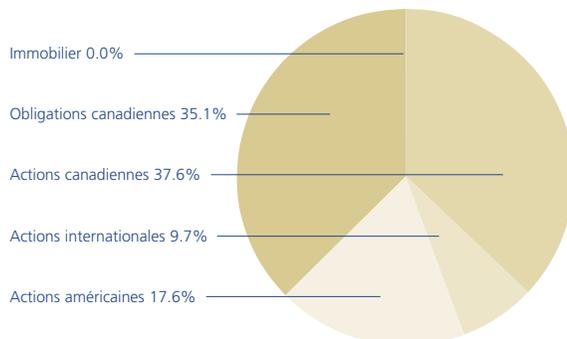
Points saillants des investissements

- Le taux de rendement du régime au quatrième trimestre est de 6,8 %. Le taux annuel est de 13,87 %, par rapport à notre point de repère, qui est de 13,48 %.
- Au 31 décembre 2003, le régime possédait pour 8 797,2 millions de dollars d'actif.
- Le régime a déployé 205 millions de dollars en actions canadiennes, américaines et internationales au cours du trimestre, de même que 35 millions de dollars en obligations canadiennes.

en millions ACTIF DU RÉGIME – SEPT 2000 À DÉC 2003



COMPOSITION DE L'ACTIF



Points saillants de la composition de l'actif

- Au 31 décembre 2003, 64,9 % de l'actif étaient placés dans des actions, par rapport à l'objectif de 62,5 %. Du total, les actions canadiennes représentaient 37,6 %, les actions américaines, 17,6 % et les titres internationales, 9,7 %.
- 35,1 % de l'actif étaient investis en obligations et en investissements à court terme, par rapport à l'objectif de 37,5 %. Ce pourcentage comprenait 7,1 % d'obligations à rendement réel, 24,9 % d'obligations canadiennes et 3,1 % de placements de fonds liquides et d'investissements à court terme.

Vous devriez déjà avoir reçu votre exemplaire du régime de retraite agréé Rapport annuel 2003. Si ce n'est pas le cas, communiquez avec nous à l'adresse indiquée à la fin du présent numéro.



Lignes directrices sur le vote par procuration

du bureau de Doug Greaves vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

Le Conseil d'administration de Postes Canada a approuvé les *Lignes directrices sur le vote par procuration* qui régiront la manière dont notre Régime de retraite exercera son droit de vote par procuration chez les sociétés dans lesquelles nous investissons de manière générale. À l'heure actuelle, nous sommes actionnaires de plus de 1 150 sociétés au Canada, aux États-Unis et dans le monde.

L'un de nos droits les plus fondamentaux à titre d'actionnaires est le droit de vote. Nous avons recours plus souvent qu'autrement à des fondés de procuration pour exercer notre droit de vote. La procuration est le transfert légal,

à une autre partie, de son droit de vote d'actionnaire, ce qui permet aux actionnaires qui ne peuvent assister à une réunion en personne de s'en prévaloir quand même. À titre de fiduciaire, Postes Canada est tenue d'exercer ses droits de vote au mieux des intérêts du régime, de ses cotisants et de son répondant.

Suivant les lignes directrices prévues dans l'*Énoncé des politiques et des procédures de placement* (EPPP), nous préférons investir dans des entreprises régies par des administrateurs qui comprennent que leur principale responsabilité consiste à représenter les actionnaires au mieux de leurs

intérêts en veillant à ce que la direction dispose d'une stratégie mûrement réfléchie pour assurer l'essor des activités commerciales et une exploitation efficace et accroître sa rentabilité à long terme. En général, les entreprises dont la régie est bien établie sont plus aptes à générer plus de valeur pour les actionnaires. De plus, Postes Canada estime que la gestion efficace des risques liés à des considérations sociales, aux relations du travail, à l'environnement et à l'éthique se révèle avantageuse à long terme sur le plan financier.

Nous avons récemment fait appel aux Institutional Shareholder Services (ISS) pour nous assurer que tous les votes par procuration sont conformes à ces lignes directrices. Les ISS présenteront un rapport trimestriel au Régime de retraite de Postes Canada.

Cette démarche est conforme aux meilleures pratiques de l'industrie du placement des fonds de retraite.

Nos *Lignes directrices sur le vote par procuration* ont été publiées sur le site Web du Régime de retraite en 2003. L'établissement de ces lignes directrices a reçu un accueil favorable de la part d'un grand nombre de nos actionnaires.



Les objectifs du régime sont alignés avec les valeurs syndicales

Message du représentant du CCP du STTP – George Kuehnbaum

À l'occasion des réunions du Conseil consultatif des pensions (CCP), les représentants des agents de négociation appelés à y siéger ont exposé une position du mouvement syndical selon laquelle le placement des fonds de pension devrait contribuer aux valeurs et aux objectifs syndicaux tout en rapportant un taux de rendement élevé. Autrement dit, l'intérêt véritable des participants au régime ne se limite pas au taux de rendement; il comprend aussi les intérêts professionnels, communautaires et environnementaux des gens que nous représentons.

Dans cet optique, nous avons vu à ce que le CCP obtienne des renseignements détaillés, notamment les listes des avoirs en actions, au sujet des placements dont le régime est le détenteur. À l'aide de ces renseignements, nous avons pu formuler des commentaires et des recommandations lorsque nous croyons qu'un placement particulier n'est pas dans le meilleur intérêt des participants. Alors que l'*Énoncé des politiques et des procédures de placement* (EPPP) relatif au régime ne prévoit pas de protection en matière d'éthique, le CCP a la possibilité de présenter au Comité de placement des commentaires très pertinents sur ce qui nous préoccupe.

L'une des nouveautés qui s'avère intéressante est l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices sur le vote par procuration. Le mouvement syndical en est venu à la conclusion que les actionnaires peuvent exercer une influence positive sur le comportement corporatif. Grâce aux actions acquises par l'intermédiaire de leur fonds de pension, les syndicalistes peuvent influencer sur les décisions prises dans la salle du conseil en ce qui concerne le comportement social et environnemental des entreprises.

À la lumière de ces faits, nous avons invité un représentant de la Shareholder Association for Research and Education (SHARE) à faire une présentation devant le CCP. SHARE figure parmi les

meneurs dans la lutte contre la vente de produits fabriqués par des enfants ou des travailleurs clandestins et contre les entreprises minières concernant leurs pratiques environnementales. Contrairement aux méthodes activistes préconisées par SHARE, nos lignes directrices sur le vote par procuration sont de nature passive, aidant les experts financiers à prendre des décisions sur le type de résolutions à appuyer et celles contre lesquelles ils doivent voter. Pourtant, la mise en place de ces lignes directrices est un pas dans la bonne direction. En plus, pour assurer la mise en œuvre cohérente de ces lignes directrices, de même qu'une surveillance étroite de leur application, Le Régime de retraite de Postes Canada a fait appel aux Institutional Shareholder Services (ISS) pour désigner nos fondés de pouvoir.

Prévoyez-vous prendre votre **retraite** dans les deux prochaines années?



Assurez-vous de vérifier bien à l'avance les données relatives à votre revenu de retraite de Postes Canada. Le traitement d'une retraite prend habituellement trois mois. Il faut cependant prévoir du temps supplémentaire au cas où il y aurait un désaccord ou si vous avez une question au sujet de vos données de retraite.

Assurez-vous de bien comprendre vos prestations de retraite avant de choisir une date de retraite. Veuillez consulter le site web de pension (www.retraitecp.com) ou communiquez avec le Centre du régime de retraite au **1 877 480-9220** pour obtenir une estimation de vos prestations de retraite.

Communiquez avec Développement social Canada (RPC/SV) ou avec la Régie des rentes du Québec (RRQ) pour obtenir une estimation de vos prestations de retraite (RPC/RRQ) et de la Sécurité de la vieillesse avant de fixer une date de retraite.

Si vous connaissez les prestations auxquelles vous aurez droit à votre retraite, vous pourrez mieux planifier cette retraite.

Nouveau! Centre du régime de retraite

À partir du 3 mai 2004, la plupart des services offerts par le Centre du régime de retraite sont fournis par les employés de Postes Canada.

Le numéro de téléphone du nouveau centre du régime de retraite et de l'unité à réponse vocale demeure le **1 877480-9220**. Les nouvelles heures d'ouverture sont de **8 h à 18 h (HNE), du lundi au vendredi**.

Vous pouvez maintenant laisser un message vocal durant les heures non ouvrables. Votre appel sera retourné durant les heures normales du jour ouvrable suivant.

Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre administratif du régime de retraite au **1 877 480-9220**.

Le saviez-vous?

Si vous prévoyez habiter à l'extérieur du Canada lorsque vous serez à la retraite, vous devez vérifier les exigences en matière de résidence des régimes gouvernementaux, de même que les règles relatives aux impôts.



Vos questions?

À compter de cet été, cette section sera réservée à une Foire aux questions. Nous répondrons à quelques questions qui sauront intéresser la majorité des participants. Veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse suivante : **pension.services@postescanada.ca**.



Faites-nous part de vos commentaires! Si vous avez des commentaires ou des suggestions, envoyez-nous-les à l'adresse suivante :

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU 320E
OTTAWA ON K1A 0B1

COURRIEL : pension.services@postescanada.ca